

PV N° 29 DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2023

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANIEL – Guilène ANDURAND – Alistair MOON – Michel PIERIE – Nicolas TRICHAUD – Verena VOARINO – Sandrine VILLENEUVE – Sébastien ALAUZET – Jacques RIVIEYRAN

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Marie BERGOUGNOUX (présente en Visio). Nicolas RAYNAL ; Gilles FORT ; Sylvain RICOLA

Procuration (s) : Marie BERGOUGNOUX à Francine DANIEL
Nicolas RAYNAL à Bernard FERRET
Gilles FORT à Jacques RIVIEYRAN
Sylvain RICOLA à Nicolas BONDUELLE

Secrétaire de Séance : Sandrine VILLENEUVE

Quorum : 8

Avant de commencer l'ordre du jour, le conseil souhaite rendre un hommage à **M. Henri DECAMPS** qui nous a quitté le mardi 10 janvier à l'âge de 87 ans. Ce biologiste spécialiste d'écologie des rivières et des paysages fluviaux, était membre de l'Académie des sciences depuis 2008. Directeur de recherche émérite au CNRS, il a publié de nombreuses thèses sur l'écologie. Depuis 2009 il était examinateur expert pour le rapport spécial du GIEC en préparation pour 2011 : "Gérer les risques d'événements extrêmes et de catastrophes pour promouvoir l'adaptation au changement climatique



En 2015 il avait accepté avec fierté mais surtout avec une grande humilité que notre école de Senouillac porte son nom. Il rendait régulièrement visite aux enfants de l'école et s'apprêtait à leur présenter son dernier livre.

I - Approbation du Procès-verbal N° 28 du 13 Décembre 2022

Approuvé à l'unanimité

II – Délibérations

1 Plan de financement et demande de subventions pour la mise aux normes et accessibilité de l'office de la salle des fêtes.

Le projet « Lieux de vie » avance, nous sommes proches de la phase APD. Il faut maintenant déposer les dossiers de demande de subventions pour la partie office.

Mise aux normes et accès PMR de l'office de la salle des fêtes et aménagements extérieurs

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Total
Etudes	4 000 €	Etat DETR (30% de la part éligible)	36 060 €
Maitrise d'Œuvre	10 000 €	Région 25% (mise en accessibilité)	30 050 €
SPS	1 200 €	Leader (25%)	30 050 €
Création office	80 000 €	Fonds de concours	
Aménagements extérieurs	25 000 €		
Assurance dommage ouvrage	1 000 €	AUTOFINANCEMENT/ emprunt	25 040 €
TOTAL GENERAL	121 200 €	TOTAL GENERAL	121 200 €
		Total subventions	96 160 €

Question portée au vote : Pour ou contre la demande de subventions à l'Etat, à la Région et à l'Europe?

Pour	Contre	Abstention
14	0	1 (Gilles FORT)

Après débat et explications, le conseil a souhaité valider cette demande bien que l'estimation faite reste aléatoire. En effet le chiffrage est basé sur une estimation réactualisée du mois de septembre 2022 mais les plans sont encore susceptibles de changer. S'ajoute à cela la hausse des coûts combinée avec la réglementation qui régit les marchés de commande publique. Il n'est pas exclu que ce projet soit différé sur 2024.

2 Plan de financement et demande de subventions sur la requalification des espaces publics du hameau de Mauriac.

Il est nécessaire de redéposer l'ensemble des demandes pour ce projet. Une actualisation des tarifs a été faite sur la base du dossier déposé en juin dernier sur l'appel à projet « désimperméabilisation ». Ce projet rentre dans le cadre du programme d'aide sur la désimperméabilisation des sols, la renaturation des centres-bourgs et la gestion alternative des eaux pluviales. Trois axes seront proposés dans le dispositif des aides « fonds verts ». Sa mise en place n'est pas encore finalisée par les services de l'Etat. La priorité porte sur le dépôt de la demande d'aide DSIL.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES		Total	
Etudes	16 000 €	Etat DSIL (25%)	25%	225 180 €	
Maitrise d'œuvre (9,59%)	76 720 €	Région / agence de l'eau désimperméabilisation	40%	288 230 €	
SPS	8 000 €	Leader	20%	180 144 €	
Acquisition foncière	17 000 €	Fonds concours		37 000 €	
Travaux	800 000 €				
		AUTOFINANCEMENT/ emprunt		187 166 €	20,39%
TOTAL GENERAL	917 720 €	TOTAL GENERAL		917 720 €	
		Total subventions		730 554 €	79,61%

Question portée au vote : Pour ou contre la demande de subventions à l'Etat, à la Région et à l'agence de l'eau, à l'Europe, et à la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Pour	Contre	Abstention
14	0	1 (Gilles FORT)

3 Plan de financement et demande de subventions pour la sécurisation et la création d'une voie douce route de Lincarque.

N'ayant pas encore reçu du cabinet d'étude le compte-rendu de l'étude ni son estimation, cette délibération est reportée au conseil suivant.

4 Renouveau de la Convention SPA

Il s'agit d'une convention qui engage la mairie pour une durée de 4 ans (2027). Son coût est de 1.40€ par habitant la première année, augmenté de 0.05 € tous les ans.

La délibération est reportée au prochain conseil. D'ici là, il faut se renseigner sur les modalités de la convention et auprès d'autres associations.

III – Décisions

Décision 13-22 Non-préemption des parcelles B1913 et 1014 sise route de Laval d'une contenance totale de 3 968 m² au prix de 81 000€ (dont 1 988 m² constructible).

Décision 14-22 Non-préemption de la parcelle B1174 sise au 371 route de Lincarque d'une contenance totale de 4 295 m² avec maison d'habitation au prix de 180 000€.

Décision 01-23 Non-préemption des parcelles B22 et 72 sise au 4 place du vieux pressoir d'une contenance totale de 100 m² avec maison d'habitation et garage au prix de 85 000€.

Questions diverses

1 Présentation d'un point sur l'action tourisme et patrimoine par Michel.

Le patrimoine communal public et privé reste souvent méconnu. Malgré tout, de nombreux administrés y restent attachés et œuvrent en toute discrétion pour son entretien et sa restauration. Un travail d'inventaire a déjà été effectué par le passé sur le patrimoine bâti de Senouillac, disponible sur le site de la mairie. Néanmoins, il reste de nombreux « vestiges » oubliés ou méconnus de l'histoire commune, à découvrir ou redécouvrir afin de les protéger et de les transmettre aux générations futures. Un inventaire exhaustif sur les éléments du petit patrimoine rural présents sur la commune est en cours d'élaboration.

Michel a fait des recherches sur notre monument aux morts qui vient de fêter ses 100 ans en 2022. Une mise en œuvre est également en cours sur la restauration et la mise en valeur des croix de rogations. Par ailleurs, en 2023, la mairie va engager un travail de restauration des 2 cadrans solaires de l'église Saint-Martin de Mauriac, qui elle-même fera l'objet d'un décrépiage afin de lui redonner un certain cachet.

En 2022, la commune de Senouillac a participé à 3 réunions relatives au tourisme et au patrimoine, organisées au niveau départemental. Ces réunions ont permis de mettre en lumière les moyens de mise en valeur et de communication dans un large rayon sur les projets et réalisations menés sur les éléments du patrimoine rural dans les communes.

L'intervention Tourisme et Patrimoine résume les objectifs fixés par l'équipe municipale sur l'attractivité, l'harmonie et l'embellissement du village.

2 Fibre

Au-delà des problèmes du retard d'installation et le désespoir des nombreux administrés dont le réseau cuivre baisse de plus en plus bas, la collectivité a été sollicitée en fin d'année 2022 pour la pose de nombreux pannes devant supporter les lignes pour le réseau fibre (22 secteurs). Suite à la discussion téléphonique avec les responsables du déploiement du réseau fibre et l'élue en charge du déploiement au département, il s'avère que :

- La partie route de Galdou où des fourreaux ont été enterrés dans le cadre de la pose du réseau 5G reliant Toulouse à Albi par Bouygues télécom, les fourreaux libres devraient pouvoir être utilisés.
- Les lignes sur la partie se situant dans le périmètre des bâtiments historiques devraient aussi être enfouies et prises en charge par Tarn fibre.
- Pour le reste, des petits piquets vont être plantés afin de matérialiser tous les nouveaux emplacements, ce n'est que par la suite qu'une réunion de terrain pourra être programmée afin que la collectivité se prononce et discute avec l'entreprise sur les zones où les poteaux seront à conserver ou à enfouir,

sachant que les demandes d'enfouissement seront à la charge de la collectivité.

3 La collecte des déchets.

Depuis le premier janvier où 100% des emballages se trient dans le bac jaune, de nombreux administrés s'interrogent sur la possible réorganisation des tournées de collecte. En effet la quantité de déchets devant aller dans le bac vert s'en trouve très réduite. Les services de l'agglomération doivent avant tout solutionner le problème d'iniquité sur le territoire en termes de contribution. A savoir qu'une partie du territoire est assujettie à la TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères : 10.80%) indexée sur la valeur locative, alors qu'une autre partie est assujettie à la ROM Redevance sur les Ordures Ménagères) indexée sur le nombre d'occupants de la résidence et sa qualification. Il est fort probable que ce soit la TOM qui soit mise en place sur le territoire, complétée par un synthème **incitatif** => (TOMI), à la levée. Beaucoup de points doivent encore être rediscutés et certainement modifiés mais qui ne seront mis en place pour 2024. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à une réduction de la taxe.

4 Vélos électriques

Une nouvelle demande a été faite pour un prêt de vélos électriques en démonstration auprès de l'agglomération Gaillac-Graulhet comme il y a deux ans.

5 Séance piscine (Guilène)

Guilène a obtenu de la part de la commune de Gaillac des créneaux de piscine pour la période de juin 2023 pour les classes de Senouillac. Il faut à ce stade que l'équipe enseignante face la demande aux services de l'agglomération pour budgétiser les entrées à la piscine et le transport.

6 Info "Maison Delmas"

La signature de l'acte pourrait avoir lieu courant mars. Cette maison ne disposant pas de plans de construction, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études en capacité de nous réaliser un plan côté. Cela permettra de pouvoir se projeter sur les options de réhabilitation. L'objectif serait de finaliser ce projet en 2023 afin d'être en mesure de déposer des demandes d'aides en 2024.

7 Info APC

Suite à une formation suivie par notre secrétaire, Hélène Pochet, à l'accueil, et la recherche commune de services nouveaux à apporter aux administrés, l'agence postale nous a proposé de mettre à disposition un ordinateur, une imprimante et un bureau aux usagers afin de leur permettre d'être assistés dans les démarches administratives dématérialisées et de palier à la fracture numérique. Il est important de rappeler que LA POSTE octroie une aide mensuelle à la collectivité de 1200€. Même si cette proposition se rapproche de ce qu'on peut avoir dans une maison "France service" ce n'est pas identifié comme tel.

8 Info maison chemin du lavoir et ruine de la Cruz

Nous sommes toujours en attente de devis de la part des nombreux artisans sollicités.

Fin de séance à : 22h52

Prochain conseil le 21 février

**Le Maire,
Bernard FERRET**

**Le Secrétaire de séance,
Sandrine VILLENEUVE**